

## Discours d'Álvaro Gil-Robles à l'occasion de la présentation de son 3ème rapport annuel (Strasbourg, 26 janvier 2004)

**Légende:** Dans un discours prononcé le 26 janvier 2004 à l'occasion de la présentation de son 3ème rapport annuel devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Álvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'homme, présente les développements institutionnels de son mandat ainsi que ses principaux domaines d'activité pendant les quatre années d'exercice de son poste.

**Source:** Discours du Commissaire aux Droits de l'Homme, Alvaro Gil-Robles, à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion de la présentation de son 3ème Rapport Annuel (Strasbourg, le 26 janvier 2004). [EN LIGNE]. [Strasbourg]: Conseil de l'Europe, [22.03.2006]. Disponible sur [http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Sessions-AP/janv-2004/disc\\_Robles.asp](http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Sessions-AP/janv-2004/disc_Robles.asp).

**Copyright:** (c) Conseil de l'Europe

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_d\\_alvaro\\_gil\\_robles\\_a\\_l\\_occasion\\_de\\_la\\_presentation\\_de\\_son\\_3eme\\_rapport\\_annuel\\_strasbourg\\_26\\_janvier\\_2004-fr-0f382225-d69c-4376-9eb6-42772d514921.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_d_alvaro_gil_robles_a_l_occasion_de_la_presentation_de_son_3eme_rapport_annuel_strasbourg_26_janvier_2004-fr-0f382225-d69c-4376-9eb6-42772d514921.html)

**Date de dernière mise à jour:** 06/09/2012

Session de l'Assemblée parlementaire: 26 au 30 janvier 2004

## Discours du Commissaire aux Droits de l'Homme, Alvaro Gil-Robles, à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion de la présentation de son 3ème Rapport Annuel (Strasbourg, le 26 janvier 2004)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer en remerciant le Rapporteur, M. Rudolf Bindig, et la Commission des Questions Juridiques et des Droits de l'Homme de l'attention qu'ils ont portée au rapport annuel devant vous aujourd'hui. Le rapport préparé par M. Bindig procède à un examen approfondi des activités de cette nouvelle institution et je ne peux que marquer mon accord, sans réserve, aux commentaires et propositions qui y sont contenues.

Le rapport de M. Bindig est très complet. Aussi me permettrai-je de ne pas revenir longuement sur les activités qui y sont décrites mais de vous présenter brièvement les développements institutionnels les plus récents et certains domaines d'inquiétude pour le respect des droits de l'homme que ces quatre années d'activité m'ont permis d'identifier .

Le rapport de M. Bindig souligne l'effort que nous avons déployé pour développer tout le potentiel du mandat actuel du Commissaire aux Droits de l'Homme. Il y a quatre domaines d'activités : la promotion du respect effectif des droits de l'homme ; l'identification d'insuffisances dans la législation des Etats membres en la matière ; la promotion de la sensibilisation aux droits de l'homme et le développement de mécanismes efficaces de protection. La période couverte par le rapport présenté aujourd'hui témoigne du développement de la deuxième tâche, à savoir l'identification d'insuffisances législatives, par le biais d'Avis du Commissaire. Des avis ont été ainsi rendus dans trois domaines qui me préoccupent tout particulièrement :

-le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme – que j'ai traité dans l'avis sur la dérogation du Royaume Uni à l'article 5 de la Convention européenne des Droits de l'Homme ;

-la promotion de mécanismes efficaces de protection des droits de l'homme – que j'ai examiné dans l'avis sur les compétences de la Commission des Droits de l'Homme de l'Irlande du Nord ; et, enfin,

-les droits des étrangers, qui ont fait l'objet de l'avis sur le projet de loi finlandaise concernant entre autres les garanties relatives à la procédure d'examen des demandes d'asile.

D'autres avis, portant sur l'administration de la Justice et les institutions de protection des droits de l'homme sont en cours d'élaboration.

Un effort particulier a aussi porté sur l'examen du respect effectif des droits de l'homme dans les Etats membres – et ceci peut être vérifié par des chiffres. Au cours de l'année qui vient de se terminer, le Bureau du Commissaire a préparé des rapports sur neuf Etats membres (République Tchèque, Slovaquie, Portugal, Turquie, Chypre, Lettonie, Malte, Estonie et Lituanie) ; ce chiffre est à comparer aux 11 rapports que nous avons été en mesure de préparer durant les trois années précédentes.

Conformément au mandat, ces rapports contiennent des recommandations qui visent à aider les Etats membres à mener à bien leurs efforts pour une protection toujours meilleure et plus efficace des droits fondamentaux. Vous avez bien noté dans votre propre projet de recommandation que ces rapports méritent d'être suivis. Pour ma part, j'ai décidé de revenir auprès des autorités nationales à intervalles réguliers (en principe, deux ans après ma première visite) et de m'enquérir sur les suites données aux recommandations.

Cet exercice, commencé en 2002, a donné des résultats édifiants. Dans plusieurs cas, les recommandations du Commissaire ont été rapidement suivies d'effet. Il existe, bien sûr, aussi des cas où les recommandations du Commissaire n'ont pas encore été suivies, pour des raisons diverses. Quand bien même continuerai-je à

porter une attention à ces situations, avec les moyens dont je dispose, un soutien de la part d'autres acteurs est aussi nécessaire.

Je suis très reconnaissant à l'Assemblée d'avoir mis le doigt sur ce besoin et d'avoir proposé de suivre, elle aussi, la mise en œuvre des recommandations du Commissaire. Ce dernier est en effet une institution parlementaire et vos objectifs et vos soucis sont aussi les miens. Je m'engage ainsi, comme proposé, à venir auprès de l'Assemblée chaque fois que cela sera nécessaire pour coordonner nos efforts communs. D'ailleurs, une réflexion analogue est entamée au sein du Comité des Ministres, ce dont je me réjouis. Je ne manquerai pas de tenir l'Assemblée au courant de tous les développements concernant cette question.

L'Assemblée a invité le Commissaire à être actif et à porter une attention particulière aux zones où la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres instruments fondamentaux du Conseil de l'Europe sont peu respectés ou ont une difficulté à s'appliquer.

Dès les débuts de mon mandat, j'ai considéré – tout naturellement - une action dans cette direction comme prioritaire. A cet égard, j'ai visité à plusieurs reprises la Tchétchénie, pendant la guerre même et aussi après. La Tchétchénie a été – et continue d'être – une source de préoccupation et mérite des efforts continus. Je compte bien sur le soutien de l'Assemblée à cet égard pour toute action future dans ce domaine, qui continue à être prioritaire pour le Commissaire.

Malheureusement, d'autres zones, d'autres situations de crise, parfois des zones de, soi disant, « conflits gelés » ont posé – et continuent à soulever des questions graves de protection des droits de l'homme. Je pense à l'Abkhazie, la Transnistrie, le Nord de Chypre, le Haut Karabakh, le Kosovo, des régions que j'ai eu la possibilité de visiter, pour la plupart, au cours des dernières années, la dernière d'ailleurs à la demande de l'Assemblée.

Le Conseil de l'Europe se doit de porter une attention particulière à ces régions. Le Comité des Ministres vient d'adopter la semaine dernière une déclaration sur la protection des droits de l'homme pendant les conflits armés et dans les cas de troubles et tension internes qui encourage le Commissaire à être attentif à ces situations en développant son travail d'établissement des faits et en formulant des recommandations ciblées. Je prend acte de cet encouragement et je signale le besoin de ressources adéquates pour augmenter l'efficacité de l'action du Commissaire dans ces régions.

La coopération avec la Cour européenne des Droits de l'Homme est un autre domaine que j'entends poursuivre de manière intense. Vous connaissez les difficultés que rencontre la Cour, dues notamment à l'encombrement de son rôle, aux affaires répétitives et, en fin de compte, à certaines difficultés d'exécution de ses arrêts.

J'ai déjà essayé, dans mes nombreux contacts avec les autorités des pays membres, à identifier des mesures internes qui pourraient réduire des violations à leur source et réduire ainsi la pression qui pèse sur la Cour. Mais dans l'avenir, la coopération avec la Cour devra devenir encore plus directe. Le Comité directeur des droits de l'homme (CDDH) a favorablement accueilli la proposition de prévoir, dans le texte révisé de la Convention, un droit de tierce intervention pour le Commissaire, proposition qui figure aussi dans votre projet de Recommandation.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

L'institution du Commissaire a un certain rôle de « chien de garde », ou de « sonnette d'alarme » en matière de droits de l'homme. Je manquerai donc à mon mandat si je ne profitais pas de ma présence parmi vous aujourd'hui pour vous faire part de mon inquiétude à l'égard d'un certain nombre de développements et de phénomènes qui se multiplient à vue sur notre continent.

Depuis quelque temps, la protection des droits de l'homme en Europe est profondément marquée par la réaction des gouvernements aux terribles attentats du 11 septembre 2001. Face aux effets potentiellement

dévastateurs du terrorisme international, la réaction des gouvernements européens a été immédiate. En Europe, des mesures strictes de sécurité ont rapidement succédé aux discours.

Malheureusement, loin de constituer l'axe de la lutte contre le terrorisme, la défense des droits de l'homme en est l'une des premières victimes.

Or, loin de nuire à l'efficacité de la lutte, le respect des droits de l'homme est, bien au contraire, un élément essentiel de sa réussite. Le terrorisme, en effet, vise non seulement des vies mais des modes de vie, il ne s'attaque pas à une société en particulier mais au fonctionnement même de la société. Le respect de la démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme sont les valeurs fondamentales des peuples que rassemble le Conseil de l'Europe. Or, les attentats terroristes frappent ces valeurs de plein fouet.

Le message à faire passer est que nous croyons en nos valeurs et que nous sommes convaincus de la justesse des droits de l'homme. A l'injustice, il faut opposer la justice et, à la menace du terrorisme, les armes légitimes de l'état de droit.

D'ailleurs, comme c'est souvent le cas, ce sont les plus défavorisés qui souffrent le plus de ce relâchement de vigilance quant au respect des droits fondamentaux.

L'assimilation, parfois politiquement populaire, des étrangers et des minorités ethniques à des personnes susceptibles de présenter éventuellement des risques sécuritaires a suscité, partout en Europe, de nombreuses propositions et mesures porteuses de conséquences négatives pour les minorités – notamment les minorités religieuses - les immigrés et les demandeurs d'asile.

Il me paraît absolument essentiel de mettre une fin à cette dérive.

Il convient que, tant au niveau du discours que dans les initiatives qu'ils prennent, les responsables politiques séparent nettement les deux choses. Il ne faut pas que le « tout sécuritaire » s'impose pour réduire substantiellement les garanties de l'état de droit.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais conclure cette brève présentation en renouvelant mes remerciements pour l'appui que votre Assemblée accorde au Commissaire aux Droits de l'Homme et en vous assurant que notre engagement commun se poursuivra avec encore plus de détermination.